



Communauté de Communes des 3 Provinces  
21, Rue de l'Ancienne Gare  
18600 SANCOINS  
Tel : 02-48-80-09-28 / Fax : 02-48-80-07-69

**Marché de travaux selon la procédure adaptée  
REAMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE**

**REGLEMENT DE CONSULTATION  
(R.C.)**

DATE ET HEURE DE REMISE DES OFFRES :

**6 JUILLET 2018 A 16 H 00**

# SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1 : IDENTIFIANTS .....</b>	<b>3</b>
1.1 – Maître d’ouvrage :	3
1.2 – Type d’acheteur public :	3
<b>ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHE .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>3</b>
3.1 – Mode de passation	3
3.2 – Durée du marché	3
3.3 - Modifications de détail au dossier de consultation	3
3.4 - Délai de validité des offres	4
3.5 Forme de présentation des candidats.	4
<b>ARTICLE 4 - PRESENTATION DES OFFRES.....</b>	<b>4</b>
4.1 – Dossier « Candidature »	4
4.2 – Dossier « Offre »	5
<b>ARTICLE 5 - CONDITIONS D’ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES.....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 6 - JUGEMENT DES OFFRES .....</b>	<b>6</b>
6.1 – Notation.	6
6.2 – Négociation.	7
<b>ARTICLE 7 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION .....</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 8 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : .....</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 9 : LITIGES .....</b>	<b>7</b>

## **ARTICLE 1 : IDENTIFIANTS**

### 1.1 – Maître d’ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 3 PROVINCES  
21, Rue de l’Ancienne Gare  
18600 SANCOINS  
Tél : 02-48-80-09-28  
Fax : 02-48-80-07-69  
[finances@cc3p.fr](mailto:finances@cc3p.fr)

### 1.2 – Type d’acheteur public :

Collectivité territoriale.

## **ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHE**

La présente consultation a pour objet le réaménagement de la bibliothèque intercommunale.

Le marché est un marché sans tranche optionnelle divisé en sept lots distincts :

- Lot 1 : Plâtrerie – Peinture.
- Lot 2 : Sols minces.
- Lot 3 : Electricité.
- Lot 4 : Plomberie – Sanitaire – Chauffage – Ventilation.
- Lot 5 : Menuiserie alu.
- Lot 6 : Faux plafonds.
- Lot 7 : Mobilier.

Les variantes sont autorisées et doivent être présentées conformément à l’article 1.5 du CCAP.

## **ARTICLE 3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### 3.1 – Mode de passation

Le présent marché est passé selon une procédure ADAPTEE. Il est soumis aux dispositions des articles 42 2° de l’ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, 27 et 34 du décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.

### 3.2 – Durée du marché

Le délai d’exécution des travaux est fixé à 5 mois, hors période de préparation de 2 semaines, à compter de l’ordre de service de démarrage des travaux.

La date prévisionnelle de démarrage de travaux est le 15 septembre 2018.

Il est précisé que les candidats devront fournir toutes garanties quant au respect des délais retenus. La fermeture du prestataire pour cause de congés ne doit pas affecter la continuité et le service des prestations du marché.

### 3.3 - Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître d’ouvrage se réserve le droit d’apporter au plus tard DIX JOURS avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consulta-

tion. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

### 3.4 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à QUATRE VINGT DIX JOURS à compter de la date limite de remise des offres.

### 3.5 Forme de présentation des candidats.

Le marché sera conclu :

- Soit avec un prestataire unique.
- Soit avec des prestataires groupés conjoints.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en qualité de mandataire pour plusieurs groupements pour un même marché.

## **ARTICLE 4 - PRESENTATION DES OFFRES**

Le dossier de consultation est à télécharger sur la plateforme de dématérialisation <https://www.marches-idf-centre.fr> ou est remis gratuitement électroniquement sur demande par courriel à l'adresse suivante : [finances@cc3p.fr](mailto:finances@cc3p.fr). Aucun document papier ne sera transmis par le maître d'ouvrage.

Les candidats ont à produire un dossier complet rédigé en langue française comprenant les pièces suivantes :

### 4.1 – Dossier « Candidature »

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants si besoin (Formulaire DC1<sup>1</sup>) dûment signée par le candidat individuel ou, le cas échéant, par l'ensemble des membres du groupement d'entreprises, portant également attestation sur l'honneur ;
- Justificatif prouvant l'habilitation à engager le candidat (Extrait Kbis, etc.) ;
- Déclaration du candidat (DC2<sup>1</sup>) accompagné des pièces annexées suivantes :
  - o Liste des références au cours des trois dernières années, appuyée, le cas échéant, d'attestations de bonne exécution pour des prestations identiques
  - o Déclaration indiquant les effectifs du candidat et le chiffres d'affaires
  - o Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire.
  - o Certificats de qualification professionnelle du candidat, le cas échéant.
  - o Preuve d'une assurance à jour pour risques professionnels.

Les entreprises de création récente peuvent justifier de leur capacité techniques, financières et professionnelles par d'autres moyens que ceux énumérés ci-dessus.

Chaque membre du groupement ou sous-traitant devra fournir l'ensemble des pièces mentionnées au présent article.

---

<sup>1</sup> Les formulaires et autres déclarations types sont consultables sur le portail de l'Etat au service des collectivités : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

#### 4.2 – Dossier « Offre »

- L'acte d'engagement et ses annexes jointes dûment complété, daté et signé ;
- Le cadre de la décomposition du prix global et forfaitaire dûment complété, daté et signé
- **Un certificat de visite pour les lots concernés (article 5).**
- Un mémoire justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant et indiquant notamment :
  - ↳ Les moyens humains et techniques affectés au chantier
  - ↳ La provenance des principales fournitures, les références des fournisseurs correspondants et les fiches techniques des fournitures.
  - ↳ Pour le lot « Mobilier », la durée de garantie des éléments et la durabilité des gammes proposées (remplacement de pièces, acquisition de nouveaux modules dans la même gamme...)

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de réclamer les pièces manquantes au dossier Candidature ou au dossier Offre.

#### **ARTICLE 5 – VISITE DES LOCAUX :**

La visite des locaux est obligatoire pour les lots suivants :

- Lot 3 : Electricité.
- Lot 4 : Plomberie – Sanitaire – Chauffage – Ventilation.
- Lot 5 : Menuiserie alu.
- Lot 7 : Mobilier.

Le rendez-vous est à prendre auprès de la Directrice de la bibliothèque intercommunale au 02-48-77-50-71.

En tout état de cause, le candidat ne pourra pas se prévaloir d'une quelconque méconnaissance des lieux.

#### **ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES**

Les candidats remettront l'ensemble de ces documents sous une **unique enveloppe cachetée**. Ce pli porte l'indication suivante :

REAMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

**Nom de la société :** \_\_\_\_\_

**Lot N°** \_\_ - \_\_\_\_\_.

« Ne pas ouvrir avant la date prévue »

Adressé à l'adresse suivante :

Monsieur le Président  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES  
21, Rue de l'Ancienne Gare  
18600 SANCOINS

Les offres pourront être remises :

- Contre récépissé à l'adresse mentionnée ci-dessus.
- Par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse mentionnée ci-dessus.
- Par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation : <https://www.marches-publics.info>

Aucune offre par mail ou par fax ne sera acceptée.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite fixée ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

## **ARTICLE 7 - JUGEMENT DES OFFRES**

### 7.1 – Notation.

Les candidats doivent être en règle vis-à-vis de leurs obligations sociales et fiscales conformément à la législation en vigueur. Les justificatifs seront produits ultérieurement par le candidat retenu.

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre jugée la plus avantageuse économiquement, en tenant compte des critères de jugement des offres présentés ci-dessous et faisant l'objet d'une pondération :

Critères	Pondération
1er : Capacités professionnelles, techniques et financières :	60 %
2ème : Montant de l'offre	40 %

En cas d'égalité, le candidat ayant la note « Offre de prix » la plus élevée sera retenu.

#### Capacités du candidat : note sur 10.

- ↳ Capacités professionnelles et financières (noté sur 5).
- ↳ Mémoire technique (noté sur 5).

Echelle des notes : 0 = non conforme ou très mauvais ; 1 = mauvais ; 2 = moyen ; 3 = bon ; 4 = très bon ; 5 = excellent.

#### Montant de l'offre : note sur 10

La note maximale de 10 sera attribuée à la meilleure offre (celle présentant le prix le moins élevé sauf si celui-ci apparaît comme anormalement bas), ainsi la note « montant de l'offre » sera égale à :

$$\text{Note} = 10 \times (\text{prix minimum}/\text{prix})^2$$

Le prix utilisé pour la notation sera le prix global forfaitaire H.T. figurant à l'article 2.1 de l'acte d'engagement hors variantes (avec le montant des PSE pour les lots 1/3/7 pour la deuxième hypothèse).

Si le D.P.G.F. comporte des erreurs d'addition, de multiplication et de report, ils seront rectifiés. Par conséquent, pour le jugement de la consultation, le montant de l'offre qui figurera dans l'acte d'engagement sera alignée sur le montant du D.P.G.F. rectifié.

Pour les lots 1, 3 et 7, le pouvoir adjudicateur procédera à deux classements :

- Un qui correspond à l'hypothèse où ne serait retenu que l'offre de base.
- Un qui correspond à l'hypothèse où sera retenu l'offre de base avec la PSE 1.

Ainsi, ce sera l'offre qui est identifiée comme économiquement la plus avantageuse dans le classement correspondant au choix du pouvoir adjudicateur qui sera retenue.

## 7.2 – Négociation.

A l'issue de l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur :

- soit sélectionne le candidat qui propose l'offre économiquement la plus avantageuse,
- soit décide d'engager des négociations. En ce cas, seules les quatre offres les mieux classées au regard des critères et pondérations définis ci-dessus, seront retenues.

Dans le cadre de ces négociations, les candidats retenus peuvent être invités par le pouvoir adjudicateur et ce, dans de strictes conditions d'égalité, à préciser, compléter ou modifier leur offre sans pour autant qu'il soit apporté de modifications substantielles au marché.

Les négociations se dérouleront en 2 tours maximum et porteront sur l'un et/ou tous les points suivants :

- La valeur technique de l'offre.
- Le montant de l'offre

## **ARTICLE 8 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

La liste des pièces qui sont fournies par l'acheteur public au candidat est :

- Règlement de la consultation.
- Acte d'engagement et ses annexes.
- C.C.A.P.
- C.C.T.P. et ses annexes
- Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire.
- Dossier de plans.
- Plan Général de Coordination sécurité et protection de la santé.

## **ARTICLE 9 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires nécessaires à l'élaboration de leur offre, les candidats devront faire parvenir une **demande écrite** à :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 3 PROVINCES  
21, rue de l'Ancienne Gare  
18600 SANCOINS  
Tél : 02-48-80-09-28  
Fax : 02-48-80-07-69  
[finances@cc3p.fr](mailto:finances@cc3p.fr)

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date de remise des offres.

## **ARTICLE 10 : LITIGES**

Le tribunal compétent pour les litiges pendant la consultation est le tribunal administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS (saisine conformément aux délais en vigueur).